

film, il y a quelques années, la commission Massey et la société *J. D. Woods and Gordon*, ont toutes deux recommandé d'installer l'organisme dans un édifice unique plutôt que dans les huit ou neuf immeubles qu'il occupe actuellement et où le travail se fait dans des conditions très peu satisfaisantes. Un comité de la Chambre a adopté ces recommandations il y a un peu moins de deux ans.

Depuis, le Gouvernement a pris des mesures en vue de trouver des emplacements possibles. On a trouvé un terrain à Ville-Saint-Laurent qu'on a acquis à un prix qui est de \$256,000 environ à l'heure actuelle. Il faudra peut-être déboursier \$25,000 ou même \$30,000 de plus pour régler l'acquisition des propriétés qui restent. Le ministère des Travaux publics a demandé qu'on présente des soumissions à l'égard des édifices en question. On a reçu plusieurs soumissions, dont la moins élevée est de \$5,230,760.

Placé devant cette dépense, le gouvernement s'est demandé si elle était justifiée, compte tenu des deux éléments suivants: l'exploitation de l'Office national du film et le fait bien connu que l'industrie cinématographique privée au Canada a amélioré son rendement en qualité et en quantité. Nous avons étudié sérieusement cette question et en sommes venus à la conclusion que l'Office national du film produisait des films de caractère éducatif et culturel qui étaient d'un réel intérêt pour les Canadiens; or si l'Office national du film ne produisait pas ces films, leur production ne pourrait être autrement assurée au Canada.

Pour cette raison, nous avons décidé de continuer à offrir cet avantage à la population canadienne et dans son intérêt nous avons autorisé l'adjudication d'un contrat au moins enchérisseur, contrat qui s'élève au montant que j'ai déjà mentionné. Puis-je ajouter que je ne suis responsable de l'Office national du film devant le Parlement que depuis quelques mois. Dans l'étude que nous avons faite au cours de cette période nous avons été frappés de voir qu'au cours des quelques dernières années l'Office national du film a amélioré son efficacité d'une façon remarquable et que ses relations avec le contribuable canadien se sont également grandement améliorées. Je ne peux laisser passer cette occasion sans dire ici que ces améliorations sont attribuables non seulement à l'excellent travail des employés et des commissaires anciens et présents mais en particulier à l'administration et à la surveillance compétentes de mon prédécesseur, le ministre actuel des Travaux public (M. Winters).

**L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition):** L'exposé du ministre met en cause bien plus que l'octroi d'un contrat. La question a déjà fait l'objet d'une discussion et les réponses fournies alors revêtent une certaine importance lorsqu'il s'agit d'examiner dans quelle mesure le Gouvernement met ou devrait mettre le Parlement au courant de questions de très haut intérêt public.

Le ministre a parlé des rapports de la Commission Massey et de la *J. D. Woods and Gordon Company*. Je lui rappelle que s'il veut bien parcourir le rapport de la *J. D. Woods and Gordon Company*, lequel, puis-je dire en l'occurrence, n'a pas été jugé secret quant à une partie de son contenu, il constatera qu'il y est question de réunir à Ottawa...

**L'hon. M. Winters:** Non, il n'en est pas question.

**L'hon. M. Drew:** Il y est question de grouper ensemble à Ottawa les locaux de l'Office national du film. Je ne prétends pas cependant...

**L'hon. M. Winters:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. Drew:** Je ne prétends pas, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit là d'une recommandation positive ou autre concernant Ottawa, mais le ministre constatera, s'il veut bien relire le rapport *J. D. Woods and Gordon* qu'il y est fait mention des mots "dans Ottawa". Le ministre branle la tête, mais je suis sûr qu'il le constatera. Il se rappellera qu'au moment où la *J. D. Woods and Gordon Company* a été appelée à mener l'enquête, il n'était pas question, autant que nous sachions, d'autre chose que d'accroître l'efficacité et d'intégrer les activités de l'Office et d'en grouper les services dans un seul centre. Quant aux recommandations, elles ne précisaient aucunement les avantages qu'offre Ottawa par rapport à toute autre ville. Et je tiens à préciser très nettement que je ne prétends pas exprimer d'opinion quant à l'emplacement le moins avantageux. Le fait est que nous n'avons aucun renseignement à ce sujet.

Les tentatives qui ont été faites par l'honorable député de Peterborough (M. Fraser) pour obtenir des renseignements, lorsque la Chambre a été saisie de la question, le 9 avril 1953, révèlent à quel point il était difficile alors de se renseigner à ce sujet. A cette occasion, l'honorable député de Peterborough exhortait le ministre compétent en la matière à nous donner une idée du projet envisagé. Prenons quelques exemples afin de voir à quel point la Chambre était peu renseignée